

## Input Protection des données



Imago / Kyodo News



Flickr / NunoCardoso

1

### Question introductive

Est-ce que j'ai le droit de prendre des photos au sein de mon entreprise et de les poster sur Instagram ?



#### Lancer le film (sans audio)

<https://www.videoblocks.com/video/drunken-office-worker-drinking-beer-dancing-and-taking-a-selfie-with-his-colleagues-on-smartphone-vpbvngd6clikq985t>

2

## Structure du chapitre

1. Top secret - Secret d'affaires
2. Indication des sources
  - 2.1 Droits sur le texte
  - 2.2 Droit à l'image
    - Droit d'auteur sur des photos
    - Licence
  - 2.3 Droit à la propre image
  - 2.4 Droit à l'image cinématographique
3. Synthèse

3

## 1. Top secret - Secret d'affaires

- Qu'est-ce qu'un secret d'affaires?
- Comment réagir à des questions de tiers sur des informations confidentielles?

4

### Directives internes à l'entreprise

Lors de la transmission de données sensibles de l'entreprise, il convient de respecter obligatoirement les directives internes de l'entreprise.

#### Glissière de sécurité:

→ Ce qui est accessible à tout un chacun en ligne peut être communiqué à l'extérieur. ←

#### Par exemple:

- Informations disponibles sur le site internet
- Rapports d'activité publiés
- Dépliants et brochures publiés à l'externe

**En cas de doute, adressez-vous toujours à votre supérieur.**

### Secret d'affaires et secret d'entreprise

Lorsqu'une distinction est faite entre secret d'affaires et secret d'entreprise, le premier englobe en général des connaissances commerciales et le second des connaissances techniques.

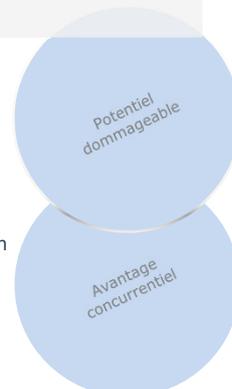
#### Casse-tête - les informations privilégiées

##### Connaissances commerciales

- Données clients
- Documents stratégiques
- Données concernant le personnel
- Fournisseurs
- Solvabilité
- Chiffres commerciaux non publiés
- Concepts marketing
- Pratiques publicitaires

##### Connaissances techniques

- Formules
- Plans de construction
- Techniques de fabrication
- Inventions brevetées



**Exemples de réponses à des questions de personnes externes à l'entreprise portant sur des thèmes sensibles (à l'oral, au téléphone):**

«Je n'ai aucune information à ce sujet.»

«Je ne peux malheureusement pas vous renseigner à ce sujet.»

«Cette question dépasse mon domaine de compétence.  
Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à mon supérieur,  
Madame/Monsieur X.»



TayebMEZAHEDIA / pixabay

## 2. Indication des sources

- Quand et où dois-je citer les sources lorsque je publie des contenus?

Lorsque vous utilisez des contenus que vous n'avez pas élaborés vous-même, vous devez toujours indiquer la source.

**Indication des sources:**

- Texte (paraphrases et citations)
- Illustrations : images et graphiques
- Vidéos
- Tableaux

Dans une première étape, les sources sont citées **directement après** un bloc de texte, une image ou une vidéo. Dans une deuxième étape, les sources sont cités dans la **bibliographie**.

**Dans la bibliographie, on distingue les éléments suivants:**

- La liste des publications
- La liste des illustrations
- La liste des vidéos
- La listes des tableaux

Les sources utilisées sont citées dans la liste correspondante dans l'ordre alphabétique ou par année.

## 2.1 Droits sur le texte

- Comment renvoyer à un texte que j'ai paraphrasé?
- Comment renvoyer à un texte que j'ai repris à l'identique?

11

L'utilisation d'éléments de texte sans indication de la source est un vol de propriété intellectuelle, interdit et punissables conformément à la loi sur le droit d'auteur.

### Ouvrages imprimés: renvoi à la source

- Auteur : institution ou nom de l'auteur
- Année de publication
- N° de page

Selon Habermas, il existe « un rapport de tension insurmontable » entre « capitalisme et démocratie » (**Habermas 1987, p. 379**).

### Ouvrages imprimés: dans la bibliographie

- Auteur : institution ou nom, prénom de l'auteur
- Année de publication
- Titre
- Lieu d'édition
- Editeur

#### Dans la bibliographie

Habermas, Jürgen ([1981] 1987). Théorie de l'agir communicationnel. Tome. 2. Frankfurt am Main: Suhrkamp Verlag.

Page 12

12

**Articles en ligne : renvoi à la source**

- Auteur : institution ou nom de l'auteur
- Mois et année de la publication

Le bien-être des Suisses évalué comme bon par un rapport social **(RTS, octobre 2016)**.

**Articles en ligne : dans la bibliographie**

- Auteur : institution ou nom, prénom de l'auteur
- Mois et année de la publication
- Titre de l'article
- URL + consulté le [date]

**Dans la bibliographie:**

RTS (octobre 2016). «Le bien-être des Suisses évalué comme bon par un rapport social».  
<https://www.rts.ch/info/suisse/8064019-le-bien-etre-des-suissees-evalue-come-bon-par-un-rapport-social.html>  
consulté le 27.08.2018

**Citations**

- Les passages repris à l'identique sont identifiés en tant que tels avec des « ».
- La source suit à la fin de la citation.
- La source exacte de la citation doit être indiquée dans la bibliographie.
- La source est une nouvelle fois indiquée dans la bibliographie (comme pour les passages paraphrasés)

«Il faut le répéter : notre époque ne manque pas de valeurs. Il est erroné de prétendre que les "valeurs foutent le camp", ce n'est manifestement pas exact.»

**(Romain, 1998, p. 17)**

## 2.2 Droit à l'image

- Comment respecter les droits à l'image?

15

### Il y a des droits aussi sur les images !

#### Utilisation interne et externe de matériel photo

##### Licence

Pour toutes les images qui sont utilisées dans des présentations internes et externes, des brochures, des dépliants ou autres supports de communication, il faut clarifier si l'image peut être utilisée et le cas échéant sous quelle forme.

##### Sources des images

La source des images doit obligatoirement être indiquée.

Page 16

16

## Droit d'auteur sur des photos

- Comment citer les sources de photos ?

17

### L'auteur d'une photo doit toujours être cité en tant que source

- En général, le **photographe** est cité comme auteur (les agences photo peuvent aussi être citées).
- S'il est impossible de trouver l'auteur de la photo, on citera l'**agence photo** comme source (exemple: Getty Images).
- S'il est impossible de trouver le photographe et l'agence photo, il est possible de citer le nom de la **banque d'images** comme source (exemple: Fotolia).



S'il est impossible de trouver le photographe, l'agence photo ou la banque d'images, il est possible de renvoyer à l'URL de l'image:  
✓ URL + consulté le [date]

<https://www.blick.ch/news/schweiz/bern/vermehrte-drohungen-gegen-bundesraete-securitas-zieht-ins-bundeshaus-id7554864.html>  
Consulté le: 27.08.2018

Page 18

18



Public Domain

Public Domain: <https://www.zeit.de/digital/internet/2016-01/urheberrecht-peta-affe-selfie-wikipedia>  
consulté le: 278.2018

## Licence

- Quels types de licence existe-t-il sur les images?
- Où trouver des images libres de droits?
- Où trouver des images avec des licence?

**Licence pour une utilisation à des fins non commerciales**

Par exemple:

- Utilisation comme fond d'écran
- Utilisation pour une invitation à une fête d'anniversaire



Flower Bomber, Banksy

**Licence pour une utilisation à des fins commerciales**

- Utilisation pour des articles commerciaux et des produits à la vente (exemple: poster)
- Utilisation pour du marketing par courriel, de la publicité sur des appareils mobiles, des médias sociaux et des émissions d'une entreprise



**Licence pour une utilisation commerciale/non commerciale et modification**

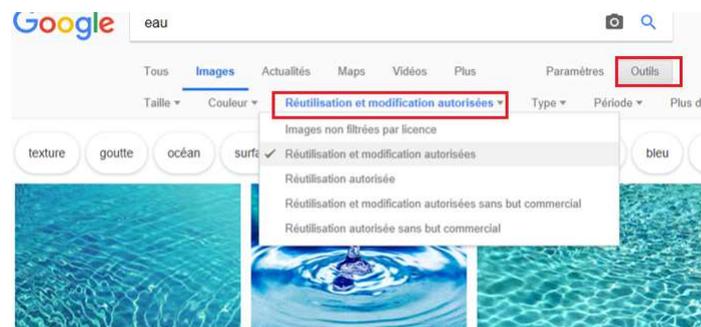
- L'image peut être remaniée

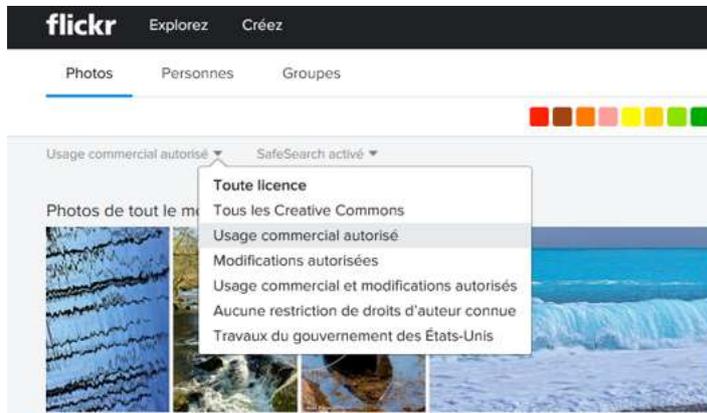


Imgeflip

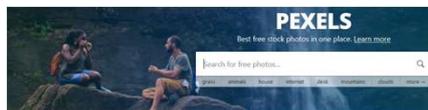
**Libre de droits = aucune licence**

- L'image peut être utilisée librement





Toutes les images de *Pexels*, *Pixabay* ou *Unsplash* peuvent être utilisées librement à des fins non commerciales ou commerciales. Les images peuvent être **copiées, modifiées et diffusées sans problèmes.**



[www.pexels.com](http://www.pexels.com)



[www.pixabay.com](http://www.pixabay.com)



[www.unsplash.com](http://www.unsplash.com)

*Fotolia*, *Shutterstock* et *iStock* sont les banques d'images payantes les plus connues sur internet. Elles offrent un vaste de choix et un **standard de qualité élevé**.



[www.fotolia.com](http://www.fotolia.com)



[www.shutterstock.com](http://www.shutterstock.com)



[www.istockphoto.com](http://www.istockphoto.com)

Si vous souhaitez utiliser une image de l'un de ces sites, adressez-vous à votre supérieur.

Page 25

25

## Droit à la propre image

- Comment tenir compte des droits de la personnalité lorsque je prends des photos?

26

### **Droit à la propre image**

Le droit à la propre image est un droit de la personnalité. Même si le photographe est l'auteur de la photo, les personnes qu'il a photographiées peuvent en général décider si la photo peut être prise et si elle peut être publiée.

### **Droits de la personnalité**

Les droits de la personnalité existent tout au long de la vie et peuvent être revendiqués à tout moment. Vous avez le droit de retirer un consentement à tout moment.



Fontaine de Trevi, Rome!

### **Prise de photos dans l'espace public**

Lorsqu'il prend des photos dans l'espace public sur lesquelles les personnes apparaissent seulement à l'arrière-plan (p. ex. passants près d'un monument historique), le photographe n'a pas besoin de leur demander expressément leur consentement pour prendre la photo.

L'auteur de la photo est toutefois tenu d'effacer l'image si les personnes qui apparaissent dessus le lui demandent (sur place ou à un moment ultérieur).

### **Droits de la personnalité**

Il y a viol des droits de la personnalité seulement lorsque certaines personnes sont clairement visibles et reconnaissables au premier plan de la photo.

**Photos de personnes en particulier**

Si plusieurs personnes sont clairement reconnaissables sur une photo, il faut demander leur consentement pour prendre et diffuser la photo.

L'autorisation n'est valable que lorsque les personnes ont été **informées de manière appropriée et sans obligation**.

Les personnes photographiées doivent avoir la possibilité de voir les photos avant publication. Elles doivent en outre être informées du contexte de la publication.



Getty Images



P.D Jankens

**Photos de personnes en particulier**

- ✓ Informer de la prise de vue
- ✓ Informer des publications prévues (internet, médias imprimés, brochures publicitaires, etc.)
- ✓ Donner la possibilité de voir les photos

**Photos de groupes**

- ✓ Informer de la prise de vue
- ✓ Informer des publications prévues (internet, médias imprimés, brochures publicitaires, etc.)



Keystone

## 2.3 Droit à l'image cinématographique

- Comment citer les sources de vidéos?

31

### Droits à la propre image

Pour le matériel vidéo, les mêmes droits de la personnalité sont applicables pour que pour les photos.

### Indication de la source du matériel vidéo

- Auteur : propriétaire légal de la vidéo, de la production cinématographique ou nom du producteur
- Année de publication
- URL + consulté le [date]



« Deux minutes pour comprendre le développement durable »  
[https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=VAPpaTwp\\_A](https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=VAPpaTwp_A)  
Consulté le: 18.08.2018



« Appenzeller Fromage - Banque - France - 2016 »  
<https://www.youtube.com/watch?v=IOL4POPSfRI>  
Consulté le: 18.08.2018



Benedikt Martini. « La crise des subprimes 2nde partie: Crise des emprunteurs »  
<https://www.youtube.com/watch?v=z0vdPo34WPI>  
Consulté le: 18.08.2018

Page 32

32

### 3. Synthèse

- Lors de la publication de données et d'informations issues de l'entreprise qui n'ont pas été publiées, il faut toujours **demander l'autorisation auprès du supérieur avant publication.**
- Lorsque vous utilisez des contenus que vous n'avez pas élaborés vous-même, vous devez toujours indiquer **la source.**
- Pour prendre et publier des photos et des vidéos de personnes, vous devez demander le **consentement** de ces personnes.

- Votre œuvre doit être rédigé de manière individuelle et autonome. Tous les contenus dont les apprentis ne sont pas les auteurs doivent être signalés et la **source** doit toujours être indiquée.
- La reprise de textes et d'idées ou d'autres présentations, sans indication claire constitue en général une violation des droits d'auteur. Un plagiat enfreint le règlement d'examen et est sanctionné en conséquences dans l'évaluation.

ArbeitsRatgeber (2013, 10. Dezember). Betriebsgeheimnis oder Geschäftsgeheimnis.  
Consulté le 27 août 2018 sur <http://www.arbeitsratgeber.com/betriebsgeheimnis-geschaeftsgeheimnis/>

Beobachter (2018, 20. April). Keine Einwilligung, kein Foto! Consulté le 27 août 2018 sur  
<https://www.beobachter.ch/gesetze-recht/recht-am-eigenen-bild-keine-einwilligung-kein-foto>

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (2014). Publication de photographies.  
Consulté le 27 août 2018 sur [https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/Internet\\_und\\_Computer/publication-de-photographies.html](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/Internet_und_Computer/publication-de-photographies.html)

iRights.info (2018, 12. Januar). Offen für Kommerz? Bildungsmaterialien und das Problem nicht-kommerzieller  
Lizenzen. Consulté le 27 août 2018 sur <https://irights.info/artikel/oer-creative-commons-noncommercial/28879>

schoolseasy (2017, 25. Februar). Quellen richtig angeben – So wird's gemacht!  
Consulté le 27 août 2018 sur [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=1&v=hITqgS\\_G7vA](https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=hITqgS_G7vA)

Prévention Suisse de la Criminalité PSC (2015). Mon image : agir de bon droit. Informations sur le droit à sa propre  
image. Consulté le 27 août 2018 sur <https://www.skppsc.ch/fr/wp-content/uploads/sites/5/2016/12/droitmonimage.pdf>

Le Figaro.fr (2018, 25 avril). Selfie du singe: pas de droits d'auteur pour le macaque Naruto  
consulté le 27 août 2018 sur <http://www.lefigaro.fr/culture/2018/04/25/03004-20180425ARTFIG00112-selfie-du-singe-pas-de-droits-d-auteur-pour-le-macaque-naruto.php>

Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW (2017, Februar). Zitierleitfaden. Zugriff am 18. August  
2018 unter [https://www.zhaw.ch/storage/sml/institute-zentren/wig/20170404\\_ZHAW\\_Zitierleitfaden\\_DE2017.pdf](https://www.zhaw.ch/storage/sml/institute-zentren/wig/20170404_ZHAW_Zitierleitfaden_DE2017.pdf)